

-K.D-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA

Kigali, le 20 janvier 1955.-

N° 387/a.I.

OBJET:
Taxes.
--::--

227/A-1.8/0 1
29/1/55

KIBUNGO



3850

A Monsieur l'Administrateur de Territoire
de et à

K I B U N G U
=====

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Il m'a été donné de constater au cours de mes inspections que les taxes étaient perçues au profit des C.A.C.I. sur l'abattage du gros et du gros bétail et sur la bière vendue sur les marchés, sans qu'elles soient validées par un arrêté de création; de telles perceptions sont évidemment illégales.

Veuillez me faire connaître, par retour du courrier, les taxes qui existeraient de la sorte dans le Territoire sous votre administration.

En outre veuillez bien, là où c'est nécessaire, faire respecter les formes prescrites par l'article 56, alinéa 3 et 4 du décret du 14 juillet 1952.-

Le Résident du Ruanda, a.i.R. BOURGEOIS.,

Alouf